

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32177

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Vignon

ARTICLE 40

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« part en »

les mots :

« liquide ses droits à la ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« sa »

les mots :

« ses droits à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.